

l'honorable député de Comox-Alberni (M. Neill) a présenté une résolution disant que la Chambre devrait adopter une certaine ligne de conduite au sujet d'un règlement. Ce règlement fut d'abord établi en 1894, mais il a été considérablement modifié en 1932 pour des raisons qui existaient alors. La revision annuelle de ces règlements sera discutée dans deux ou trois semaines, et nous recevons actuellement des modifications proposées par l'industrie. Je ne crois pas sage de demander à la Chambre des communes, après sept minutes de discussion seulement, de dire au ministre des Pêcheries ce qu'il doit faire ou ne pas faire à cet égard. Je ne m'oppose pas particulièrement, toutefois, à la suggestion que ce sujet soit soumis au comité de la marine et des pêcheries. Ce comité peut discuter la question et en faire rapport à son gré.

M. NEILL: Je vais modifier ma motion pour que la question soit renvoyée au comité de la marine et des pêcheries.

M. L'ORATEUR: Sauf erreur, le motionnaire ne peut amender sa propre motion.

M. DUFF: Le ministre peut proposer un amendement.

M. L'ORATEUR: L'honorable député ne peut amender sa propre motion.

M. H. J. BARBER (Fraser-Valley): Monsieur l'Orateur, je suis quelque peu en faveur de la résolution de mon honorable collègue de Comox-Alberni (M. Neill). Je pense que ce sujet devrait être discuté, peut-être, par le comité de la marine et des pêcheries, et je propose que la question soit soumise à ce comité.

M. FRASÈR (Caribou): J'appuie cette motion, monsieur l'Orateur.

M. L'ORATEUR: La Chambre désire-t-elle adopter l'amendement à l'effet que cette question soit soumise au comité de la marine et des pêcheries?

(L'amendement est adopté.)

La motion, ainsi modifiée, est adoptée.

INDUSTRIE MINIÈRE

PROPOSITION TENDANT À LA RÉDUCTION DES DROITS DOUANIERS SUR LES INSTRUMENTS DE PRODUCTION.

M. C. A. CAMPBELL (Frontenac-Addington) propose la motion dont la teneur suit:

La Chambre est d'avis que l'intérêt bien compris du Canada exige que le fardeau des droits de douane sur les instruments de production de l'industrie minière soit allégé, et qu'à cette fin

les machines de mines et l'outillage nécessaire à ladite industrie, soient exemptés de droits douaniers.

—Monsieur l'Orateur, il est regrettable que le peu de temps à ma disposition avant six heures ne me permette pas d'exposer à la Chambre tous les faits que j'ai sous la main. Je me contenterai de dire que si je propose cette motion, ce n'est pas pour susciter des embarras au ministre des Finances (M. Rhodes) mais simplement pour montrer à mes honorables collègues la situation actuelle de l'industrie minière.

Cette industrie au Canada n'embrasse pas seulement l'exploitation des mines d'or, mais de tous les autres métaux, des combustibles, des huiles et du gaz, du sable, du gravier, des matériaux de construction et de carrière.

Les taxes sur l'industrie minière ont atteint un tel point que l'on se demande, en certains cas, si cette industrie pourra se maintenir. La seule raison pour laquelle nous avons pu tenir jusqu'à présent, c'est que les ingénieurs, les savants et les exploitants de cette industrie l'ont fait progresser, et que, grâce à leurs efforts, les dépenses ont diminué d'année en année.

Durant les quelques instants qui me restent, j'aimerais dire à la Chambre ce qui s'est produit au sujet de l'augmentation rapide des taxes sur l'industrie minière.

M. L'ORATEUR: Il est six heures.

(A six heures, la séance est levée d'office, conformément au règlement.)

JEUDI 21 février 1935

La séance est ouverte à trois heures.

COMITE DES RELATIONS INDUSTRIELLES ET INTERNATIONALES

M. G. D. STANLEY (Calgary-Est) dépose le premier rapport du comité permanent des relations industrielles et internationales, dont voici le texte:

Le comité recommande que 500 exemplaires en anglais et 200 en français du compte rendu de ses délibérations et des dépositions des témoins, comme des documents et des dossiers joints à ces dispositions, soient imprimés au jour le jour; et que l'application de l'article 64 du Règlement soit suspendue à cet effet.

M. STANLEY propose l'adoption de ce rapport.

La motion est adoptée.